

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 9 DECEMBRE 2025

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents excusés : 11

Membres ayant donné procuration : 8

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, SAND Gilbert, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

Laurent MARIE - Directeur Général des Services

Elise MUHLHEIM - Chargée de communication, pour présenter l'analyse des offres pour la refonte du site internet

Vanessa URBAN - Responsable comptable, RH, administration générale

Etaient absents ayant donné procuration :

DANGELSER Aimé procuration prise par Joseph CREMMEL, EICHHOLTZER Michel procuration prise par HITTINGER Denis, ESTEVES Christine donnant procuration à Carine OBERLE, FISBACH Jean-Marc donnant procuration à Hans DOEPPEN, HOLZSCHERER Daniel donnant procuration à Audrey KOPP, JUNDT Jean-Jacques donnant procuration à Daniel GERARD, KERN Viviane donnant procuration à DORSCHNER Christian, SCHMITT René donnant procuration à Thierry SPACH

Etaient absents excusés : PUEYO Julien, ROBITZER Georges, SCHMITT Claude

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Président :

Joseph CREMMEL

Délibération 2025_0912_3

Débat d'orientation budgétaire – Exercice budgétaire 2026

Le Président présente les éléments à prendre en compte pour l'année 2026 :

- Évolution des prix des prestations

Les variations des prix des prestations des collectes en porte à porte et en déchèteries devraient seulement faire l'objet d'une augmentation des prix unitaires, par application des formules de la révision indiciaires inscrites aux clauses administratives. Aucun renouvellement n'est à prévoir pour l'exercice à venir. Les indicateurs économiques prévoient une inflation contenue à moins de 2%. Si l'année ne présente pas de forte variation sur les indices énergétiques, il est à minima proposé de retenir cette évaluation.

Pour les volumes collectés, là aussi il n'est pas attendu de variations portant un fort impact sur la définition budgétaire. Quelques soient les flux, la tendance est à la stabilisation, voire à une légère diminution. On constate une diminution du flux de collecte des emballages / papiers de -5%. Cependant, l'impact de la diminution de ce flux ne pourra se mesurer qu'au niveau des dépenses gérées par le SMITOM dans le cadre de la compétence tri / traitement. Il est proposé de retenir le statu quo pour la progression des tonnages des autres flux.

Au constat d'une inflation inférieure au 3 % inscrit pour le budget 2025, d'une stabilisation des tonnages, et sur la base des prévisions économiques entrevues, il est proposé de prévoir un budget à +2% pour ces prestations (+60 k€).

Concernant, la collecte et le traitement particulier des déchets alimentaires en points d'apport volontaire, l'année 2026 verra la prise en compte sur une année pleine de l'évolution des prix (renouvellement du marché effectif à compter du second semestre 2025). L'estimation de l'augmentation des prix (à tonnage constant) a été évaluée de 15 à 20 % par rapport aux données d'exploitation de 2024. Le budget 2025 tenant compte de cette augmentation sur le deuxième semestre seulement, cela devrait représenter une augmentation limitée à moins de 20 K€ pour le prochain exercice.

Enfin, outre les deux principaux marchés de collecte en porte à porte, en déchèteries et aux points d'apport volontaire, viennent s'ajouter dans une moindre mesure la collecte et le traitement spécifiques du plâtre et des Déchets Dangereux et Spécifiques (DDS hors filière REP) collectés en déchèteries. Pour ces premiers, le renouvellement du marché à compter du 1ER janvier 2026 prévoit une baisse estimée à 10 K€ sur l'année, qui devrait compenser au moins pour moitié l'augmentation attendue sur le flux des biodéchets. Pour le plâtre, une augmentation forte risquerait de devoir être prise en compte, à défaut de voir la prise en charge financière à 100% des coûts de ce flux par l'éco-organisme qui en a la charge, dans le cadre de la mise en œuvre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) PMCB (Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment). Notre dossier d'adhésion auprès de l'organisme coordinateur (OCAB) devrait être effectif pour le début de l'année prochaine (suite au moratoire souhaité par les pouvoirs publics au second semestre 2025). Au mieux, cette nouvelle REP pourra voir le transfert de la charge financière des déchets PMCB à l'éco-organisme, évaluée à 100 K€.

- Évolution des contributions au SMITOM Haguenau-Saverne

Le SMITOM ne prévoit pas l'augmentation de ses tarifs. Les variables portent uniquement sur les tonnages collectés pour l'incinération ou l'enfouissement. Celles-ci sont prévus d'être stables. Il n'est donc pas envisagé une augmentation significative sur la partie production. Reste à savoir ce qu'il en sera de la fiscalité, notamment au titre de la TGAP (cf budget de l'Etat).

- Recouvrement de la Redevance Incitative

La Redevance Incitative (RI) encaissée au 1er semestre de 2025 est conforme aux prévisions budgétaires. Sur la base du produit recouvré pour l'exercice précédent (1er semestre effectif recouvré de la nouvelle grille tarifaire), le montant attendu pour le second semestre 2025 devrait aussi est conforme aux attentes. Depuis le passage aux collectes en C0.5, une grande majorité des usagers présentent leur bac à la collecte moins de 12 fois par an (base forfaitaire). La réduction des volumes des bacs constatée sur les dernières années semble s'être stabilisée. De fait, la part variable de la facturation des levées supplémentaires peut être envisagée.

Prévision RI 2026 = 5 800 000 €

- Les autres recettes de fonctionnement

Les recettes versées directement par le SMITOM pour contributions des éco-organismes (principalement Ecosystem pour les déchets électriques et électroniques et Ecomaison pour les déchets d'ameublement), sont corrélées aux tonnages collectés.

Pour les autres contributions : reversement transport et contribution de CITEO pour les actions de communication et des ambassadeurs du tri, pas de variations significatives à prévoir.

Vente des ferrailles : 800 tonnes collectées en déchèteries à inscrire à un cours moyens de 100 €/t. Forte baisse constatée du cours des ferrailles sur les 3 derniers exercices. Evolution des prix moyens sur période : 230 €/t (2022), 170 €/t (2023), 160 €/t (2024).

- Renouvellement du marché de fourniture de bacs de collecte et pièces détachées

Le marché sera à renouveler à son échéance du 30 juin 2026. Il convient de prévoir une possible augmentation du prix des bacs et des pièces détachées. Il est proposé de lancer la consultation dès le début d'année prochaine, pour connaître suffisamment tôt l'évolution des prix. En fonction, une dernière commande pour les besoins de l'année pourrait être passée avant la fin du marché en cours. Il n'est donc pas envisagé une forte progression du budget alloué pour 2026. Une prévision à +2% semble néanmoins de précaution (formule d'indexation des prix inscrite au marché).

- Plan Local de Prévention et Réduction des Déchets

Dans la continuité de son déploiement, et conformément aux objectifs et orientations prévues pour sa 4ème année de mise en œuvre, il n'est pas prévu de modification budgétaire. Il est proposé de reconduire la programmation des actions en cours, celles déjà engagées, et de maintenir les aides financières proposées.

- Travaux à prévoir pour la rénovation des quais et voiries des déchèteries

Présentation de la définition des travaux proposés dans l'Avant-Projet présenté par le bureau d'études SODEREF (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Pour le financement de ces travaux, il est envisagé d'avoir recours à un emprunt bancaire.

Recherche des subventions possibles auprès des financeurs institutionnels (ADEME, Région Grand Est, ...).

- L'évolution des charges de personnel

Présentation de l'organigramme actuel. Pas de modification à prévoir pour 2026.

Pour rappel des charges de personnel :

2023 : 554 775 € (Cpt administratif)

2024 : 566 230 € (Cpt administratif)

2025 : 600 000 € (prospective à fin 2025 – Inscription budgétaire : 639 000 €). Précisions : prise en compte sur une année pleine du poste de chargé de mission prévention/réduction des déchets verts. Remplacement d'un agent fonctionnaire en longue maladie depuis le mois de mai.

Au total, les inscriptions au tableau des effectifs sont de 13 postes. Douze sont en attribution à fin 2025. Le poste de chargé-e de mission PLPDMA est vacant depuis fin octobre. Le recrutement est en cours. Un nouvel agent pourrait être recruté pour le mois de janvier, au plus début mars si un délai de prévenance est à respecter pour un candidat déjà en poste.

2026 : stabilité de la masse salariale (proposition à inscrire au BP). Il n'est pas annoncé de réévaluation du point d'indice des rémunérations des emplois de la Fonction Publique Territoriale, néanmoins une révision du positionnement aux grilles indiciaires pour certains agent pourrait être à envisager.

- La trésorerie

La ligne de trésorerie reste nécessaire pour assurer les paiements sur les 4 mois de non reversement de la RI par les adhérents.

Il est proposé de maintenir son montant maximum de tirage à 800 K€.

- Nouveau site internet

Pour rappel, budget prévisionnel inscrit au BP 2025 : 20 000 €

Le budget initial risque d'être insuffisant pour permettre la réalisation complète des propositions exposées au point 2. Un ajustement devra être prévu au report budgétaire.

Le Président indique que la réalisation budgétaire 2025 devrait être à l'équilibre. Il indique ne pas envisager la révision de la tarification pour le moment.

Le Président ouvre le débat.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur à l'unanimité :

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire.

Saverne, le 9 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL

